



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 102455

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les vives préoccupations que suscite la dégradation de la situation sanitaire du Nord - Pas-de-Calais. Dégradation que dénoncent les personnels hospitaliers et leurs organisations syndicales, et qui menace d'ajouter à des difficultés que mesurent déjà un certain nombre alarmant d'indicateurs de santé. Alors que l'espérance de vie est, en moyenne nationale, de soixante-quatorze ans pour les hommes et quatre-vingt-deux ans pour les femmes, elle n'est respectivement que de soixante et onze et quatre-vingts ans en Nord - Pas-de-Calais. La surmortalité due au cancer est chiffrée à + 40 % pour les hommes, + 16 % pour les femmes ; à 46 % et 55 % pour les maladies cardio-vasculaires ; à 87 % et 95 % pour le diabète. Dressé par le monde syndical, le tableau de la situation régionale des établissements hospitaliers est dramatique. Il concerne l'essentiel des centres hospitaliers, de Calais à Béthune, Lens, Douai, Lille, Valenciennes, et ce déficit de financement de l'hôpital public est estimé à plus de cent millions d'euros. La gestion comptable des dépenses de santé, l'absence d'efforts pour améliorer la démographie médicale en faveur des territoires du Nord de la France, l'orientation donnée aux lois de finances successives taillant dans les budgets sociaux de l'Etat, la réforme de la sécurité sociale qui ignore le recours à de nouvelles sources de financement, délibérément dédaignées par le Gouvernement -taxation des revenus financiers des entreprises et du secteur bancaire, par exemple !- ont conduit à ces reculs des moyens mis au service de la santé de nos concitoyens. La prise en compte de la situation sanitaire du Nord - Pas-de-Calais nécessite des actes. C'est pourquoi, tenant compte de l'ensemble de ces éléments, il lui demande quels prolongements il entend par conséquent apporter à l'exigence formulée par les syndicats hospitaliers, qu'un effort budgétaire particulier soit consenti par l'Etat à l'égard de nos deux départements, de leurs établissements hospitaliers et de leurs habitants.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102455

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 2006, page 8718